

RAN - Règlement automatisé de notes Dépôt direct - Banque de Montréal

Dépôt direct – Banque de Montréal

Les versements de primes doivent être envoyés directement à la Standard Life. Toutefois, dans le cas où une prime ne pourrait pas parvenir à temps à la Standard Life, le producteur peut se prévaloir du service de dépôt direct **RAN**.

Le chèque du client peut être déposé à toute succursale de la Banque de Montréal au Canada pour le règlement d'une prime se rapportant à un produit individuel de la Standard Life. Les dépôts au comptant ne sont pas permis.

Le service de dépôt direct **RAN ne peut pas** être utilisé dans le cas d'une police Fonds distincts Idéal traitée électroniquement (FundSERV).

Voici la liste des sujets couverts:

- [Bordereau de dépôt](#)
- [Types de chèques acceptés pour les dépôts - tous les produits, sauf les rentes d'indemnisation](#)
- [Types de chèques acceptés pour les dépôts – les rentes d'indemnisation seulement](#)
- [Confirmation du dépôt à la Standard Life - tous les produits, sauf les rentes d'indemnisation](#)
- [Confirmation du dépôt à la Standard Life - les rentes d'indemnisation seulement](#)
- [Comment remplir le bordereau de dépôt RAN](#)
- [Envoi d'un avis à la Standard Life par télécopieur](#)

Bordereau de dépôt

- Remplir le **bordereau de dépôt RAN** (formulaire F954).
- On peut commander ce formulaire auprès de la Standard Life en utilisant la [Demande de formulaires](#) – formulaire PC BIL 3340.
- Le bordereau de dépôt ne peut pas être imprimé à partir du site Web de la Standard Life.
- Voir [Comment remplir le bordereau de dépôt RAN](#).

Types de chèques acceptés pour les dépôts - tous les produits, sauf les rentes d'indemnisation

Chèques (les dépôts au comptant ne sont pas permis)

- Chèque personnel du client.
- Dans le cas d'une police dont le titulaire est une personne morale, un chèque tiré sur le compte bancaire de la personne morale.
- Transferts d'une autre institution financière canadienne.
- **Tous** les chèques doivent être établis à l'ordre de la **Compagnie d'assurance Standard Life du Canada** ou de **Standard Life Canada**.
- Il **n'est pas** permis de déposer un chèque personnel d'un producteur pour régler une prime au nom d'un client.

Mandats et traites bancaires

- Il n'est permis de déposer un mandat ou une traite bancaire que dans des circonstances exceptionnelles.
- Si le client peut régler une prime uniquement par mandat ou traite bancaire, il doit remplir et signer le formulaire PC F5598, [Déclaration de paiement effectué par traite bancaire / mandat poste](#).
- Soumettre le formulaire *Déclaration de paiement effectué par traite bancaire / mandat poste*, dûment rempli et signé, à la Standard Life.
- Il n'est pas permis de déposer des mandats ou des traites bancaires achetés ou signés par un producteur.

Chèques tirés sur des comptes « en fiducie »

- Dans des circonstances exceptionnelles, un chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » d'un bureau de vente (compte national, AG, AGPP ou AGA) peut être déposé.
- Il n'est pas permis de déposer un chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » d'un producteur.
- L'imprimé sur le chèque doit indiquer clairement qu'il s'agit d'un compte bancaire « en fiducie » (exemple : « Bureau de services financiers Leblanc – en fiducie »).
- Le bureau de vente doit faire parvenir à la Standard Life une lettre expliquant pourquoi la prime est réglée au nom du client.

Confirmation du dépôt à la Standard Life - tous les produits, sauf les rentes d'indemnisation

- Une fois le dépôt effectué à la Banque de Montréal, faire parvenir les documents suivants à la Standard Life :
 - une photocopie du chèque du client; si le client a payé par mandat ou traite bancaire, soumettre le formulaire *Déclaration de paiement effectué par traite bancaire / mandat poste* dûment signé;
 - le deuxième exemplaire du bordereau de dépôt RAN;
 - la proposition et tous documents justificatifs ou, dans le cas d'une prime additionnelle ou d'une prime de renouvellement, toutes les précisions nécessaires (par lettre ou note de service);
 - Pour garantir la date d'effet d'une prime, voir [Envoi d'un avis à la Standard Life par télécopieur](#).

Types de chèques acceptés – rentes d'indemnisation seulement

- Chèque établi par la compagnie d'assurance de responsabilité civile.
- Chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » de l'avocat.
- Chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » du producteur (voir **Attention**).
- **Tous** les chèques doivent être établis à l'ordre de la **Compagnie d'assurance Standard Life du Canada** ou de **Standard Life Canada**.
- Les dépôts au comptant ne sont pas permis.

Confirmation du dépôt à la Standard Life - rentes d'indemnisation seulement

- Une fois le dépôt effectué à la Banque de Montréal, faire parvenir les documents suivants à la Standard Life :
 - une photocopie du chèque – si le chèque est tiré sur le compte bancaire « en fiducie » du producteur, voir **Attention**;
 - le deuxième exemplaire du bordereau de dépôt *RAN*;
 - une copie de la soumission de rente d'indemnisation;
 - la proposition et les documents justificatifs, s'ils sont disponibles au moment du dépôt.

Attention – Si le chèque déposé est tiré sur le compte « en fiducie » du producteur, fournir également une copie du chèque établi à l'ordre du producteur par la société d'assurance de responsabilité civile ou par l'avocat.

S'il est impossible d'obtenir une copie de ce chèque, soumettre un document ou une lettre de la société d'assurance de responsabilité civile indiquant que les capitaux doivent être affectés à la constitution d'une rente d'indemnisation.

Comment remplir le bordereau de dépôt RAN

- Remplir un bordereau de dépôt RAN par chèque, comme suit :

Code de produit (N° de division)			
<ul style="list-style-type: none"> Inscrire le code de 3 chiffres correspondant au produit souscrit. Les codes ci-après se trouvent également à la partie inférieure du bordereau de dépôt. 			
Code	Produit	Code	Produit
001	Police Fonds de dépôts à terme Idéal Épargne (fonds de dépôts à terme / fonds à intérêt quotidien)	011	Rente
002	FRR	012	Rente d'indemnisation
003	FRV	013	Assurance vie
004	FRR immobilisé	014	Assurance maladies graves
005	FRR prescrit	015	SLX – Produits collectifs
	Police Fonds distincts Idéal	016	Autre – Préciser le produit - Utiliser ce code pour tout produit qui ne se trouve pas dans la liste ci-dessus (ex. : primes additionnelles à des polices FRR Portefeuille existantes).
006	Épargne		
007	FRR		
008	FRV		
009	FRR immobilisé		
010	FRR prescrit		

Code du représentant en assurance (point d'origine)	<ul style="list-style-type: none"> Entrer les cinq derniers chiffres de votre code de représentant en assurance (producteur) attribué par la Standard Life.
Référence (observations)	<ul style="list-style-type: none"> Entrer le nom de famille du client et les initiales de son prénom. Entrer le numéro de proposition ou de police, si vous le connaissez. Pour un chèque couvrant plus d'une proposition ou police, entrer les mêmes détails dans la section Renseignements supplémentaires.
Montant du chèque	<ul style="list-style-type: none"> Entrer le montant du chèque du client (payable à la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou à Standard Life Canada). Les dépôts en argent ne sont pas permis.
Nom du représentant en assurance	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire, en majuscules, le prénom et le nom de famille du producteur.
Montant du dépôt pour chaque produit	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire, à la ligne appropriée, le montant affecté à chaque produit. Si le produit ne figure pas dans la liste, inscrire le montant à la case « 016 – Autre » et indiquer le nom du produit. Le total des montants entrés doit être égal au montant du chèque.

Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour un chèque couvrant plus d'une proposition ou police, entrer le nom du client et les initiales de son prénom dans cette section et, si vous le connaissez, le numéro de proposition ou de police.
Déposant (<i>signature</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La personne qui effectue le dépôt à la Banque de Montréal doit signer dans cette section.
Nom (<i>lettres moulées</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscrire le nom de la personne qui effectue le dépôt à la Banque de Montréal.
Date	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrer la date du dépôt sous forme numérique.
Distribution des exemplaires du bordereau de dépôt RAN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{er} exemplaire – Banque de Montréal ▪ 2^e exemplaire – Standard Life (avec toute la documentation exigée) ▪ 3^e exemplaire – Représentant en assurance

Envoi d'un avis à la Standard Life par télécopieur

Afin d'accélérer le processus nécessaire pour garantir la date d'effet d'une prime, veuillez procéder de la façon suivante :

- Une fois le versement de la prime effectué à la Banque de Montréal, veuillez **télécopier** ce qui suit à la Standard Life :
 - une photocopie du chèque du client;
 - Si le client a payé par mandat ou par traite bancaire et non par chèque, télécopier une copie du mandat ou de la traite bancaire ainsi que le formulaire *Déclaration de paiement effectué par traite bancaire / mandat poste* dûment signé;
 - le bordereau de dépôt *RAN* portant la confirmation du dépôt de la Banque de Montréal;
 - documentation relative à la proposition ou directives relatives aux placements ou aux primes.
- Toute demande par télécopieur reçue avant 16 h, heure de l'Est (Montréal), sera traitée le même jour ouvrable, lequel sera la date d'effet de la prime.
- Dans le cas des demandes reçues après cette heure, la date d'effet de la prime sera celle du jour ouvrable suivant.
- Expédier la documentation par télécopieur au :

Télécopieur: 514-499-4487 Sans frais 1-877-882-4892